

Communauté de communes Cœur de Savoie
Place Albert Serraz
BP 40020
73802 Montmélián cedex

Tel : 04.79.84.36.27

Mail : dechets@cc.coeurdesavoie.fr
prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr
decheteries@cc.coeurdesavoie.fr



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

EXERCICE 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	3
Les indicateurs techniques.....	4
1.1 Le territoire desservi.....	4
1.1.1 Fonctionnement du service	4
1.1.2 Le périmètre	4
1.2 Les ordures ménagères	6
1.2.1 La collecte	6
1.2.2 Le traitement	7
1.2.3 Les tonnages	7
1.2.4 La tarification des professionnels	7
1.3 Les recyclables	8
1.3.1 La collecte	8
1.3.2 Le traitement	8
1.3.3 Les tonnages	8
1.3.4 Les bornes textiles	10
1.4 Les déchèteries	11
1.4.1 Le fonctionnement	11
1.4.2 La refonte des accès en déchèterie	12
1.4.3 Les éco-organismes	13
1.4.4 Les tonnages	14
1.5 Analyse des tonnages	16
1.6 Le plan de prévention des déchets.....	17
1.6.1 Gérer les déchets organiques	17
1.6.2 Limiter les emballages	17
1.6.3 Allonger la durée de vie des produits.....	18
1.6.4 Développer des outils de communication et de sensibilisation.....	18
1.6.5 Analyse.....	20
Les indicateurs financiers	21
1.7 Les dépenses de fonctionnement	21
1.8 Les recettes de fonctionnement.....	21
1.9 Les dépenses d'investissement	22
1.10 Les recettes d'investissement	22

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Indicateurs du territoire desservi	4
Figure 2 : Carte de la Communauté de communes Cœur de Savoie et du Sibrecsa	5
Figure 3 : Tonnages recyclables	8
Figure 4 : Répartition des tonnages secteur Saint Pierre d'Albigny.....	9
Figure 5 : Répartition des tonnages secteur Chamoux	9
Figure 6 : Répartition des tonnages tri par habitan.....	10
Figure 7 : Répartition des bornes textiles sur le territoire et tonnages.....	10
Figure 8 : Tarifs appliqués aux professionnels de la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny	11
Figure 9 : Liste des déchets acceptés sur les deux déchèteries	11
Figure 10 : Horaires des déchèteries.....	12
Figure 11 : Tonnages et lieux de traitement des déchets	14
Figure 12 : Répartition des déchets de la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny.....	14
Figure 13 : Tonnages et lieux de traitement des déchets	15
Figure 14 : Répartition des déchets de la déchèterie de Chamoux sur Gelon.....	15

Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Fonctionnement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2014, avec la fusion des quatre communautés de communes, Cœur de Savoie a pris la gestion des déchets sur les 4 territoires ainsi que l'ensemble des projets initiés par les ex-communautés de communes. Les compétences déchets sont réparties de la manière suivante :

- ✓ sur les secteurs de Montmélian et de la Rochette, Cœur de Savoie a délégué la collecte ainsi que le traitement des déchets au SIBRECSA.
- ✓ sur les secteurs de Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux, Cœur de Savoie gère la collecte et a délégué le traitement à Savoie Déchets.

1.1.2 Le périmètre

La Communauté de communes Cœur de Savoie exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour les 14 communes des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux sur Gelon. Ce rapport va ainsi concerner uniquement les communes ci-dessous.

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (Insee 2018)	SUPERFICIE (km ²)
BETTON BETTONNET	311	3,4
BOURGNEUF	680	6,5
CHAMOUSSET	587	6,3
CHAMOUX SUR GELON	947	10,6
CHAMP-LAURENT	34	5,1
CHATEAUNEUF	913	7
COISE - ST JEAN PIED GAUTHIER	1 259	10,4
CRUET	1 040	16,01
FRETERIVE	589	18,46
HAUTEVILLE	350	2,5
MONTENDRY	56	8,3
SAINT-JEAN DE LA PORTE	955	11,01
SAINT-PIERRE D'ALBIGNY	4 027	10,06
VILLARD LEGER	465	6,7
TOTAL	12 213	122,34

Figure 1 : Indicateurs du territoire desservi

1.2 Les ordures ménagères

1.2.1 La collecte

La collecte des ordures ménagères est hebdomadaire (C1), elle s'effectue en porte à porte et en regroupement pour les habitats collectifs ou certains lieux-dits. Il y a quelques exceptions pour les villages en altitude qui sont collectés en point d'apport volontaire (bac de 660 L) selon un planning défini à l'avance.

Sur les communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean-de-la-Porte et Saint-Pierre-d'Albigny, 2017 a été la première année d'application de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères incitative (TEOMi). Les habitants ont ainsi reçu leurs taxes foncières 2017, dans laquelle une part incitative était indexée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour calculer cette part incitative, les sorties de bac et les dépôts sauvages ont été comptabilisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Pour rappel en 2019, il y a eu une erreur sur la facturation de la part incitative. En effet, le prestataire en charge de renseigner le fichier de facturation a « sauté une ligne » en renseignant le fichier, ce qui a engendré un décalage des sommes dues par les usagers.

Suite à cette erreur, la communauté de communes ainsi que les services des impôts ont œuvré pour régulariser rapidement la situation. Dès qu'une solution a été trouvée, la communauté de communes a envoyé un courrier pour informer les usagers de l'erreur. Les dégrèvements ont eu lieu courant avril 2020 et ont été accompagnés d'un avis de dégrèvement des impôts. Les personnes n'ayant pas assez payé, ont reçu un rôle supplémentaire par courrier courant octobre 2020.

En parallèle, une des décisions les plus importantes de 2020, a été le retour à la TEOM sur les 4 communes qui étaient assujetties à la tarification incitative sur la taxe foncière depuis 2017.

Cette décision est le résultat d'une étude menée sur 10 ans, regroupant les tonnages pour chaque type de déchet sur les 4 communes en comparaison des 10 autres communes du territoire, à typologie d'habitat similaire. En effet, l'expérimentation de 5 ans, de la tarification incitative via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) n'a pas clairement permis une diminution des tonnages des déchets ménagers et assimilés à la vue du temps de travail et aux investissements associés à cette facturation.

Ainsi le 27 août 2020, les Maires des 14 communes ont été invités à une réunion de présentation des résultats, des retours positifs et négatifs de cette expérimentation sur les 4 communes, ainsi que des mesures supplétives d'incitation à la réduction des déchets en cas d'abandon de la Teomi. Les Maires ou représentants des 14 communes concernées ont unanimement proposé de mettre fin à l'expérimentation. Cette même présentation a ensuite été faite au comité des Maires du 10 septembre 2020.

Après échanges, la totalité des élus présents se sont prononcés favorablement pour un retour à la TEOM sur les 4 communes. Ce retour à la TEOM a été synonyme de développement de nouvelles actions de sensibilisation et de prévention afin de poursuivre les efforts pour la réduction des déchets.

1.2.2 Le traitement

Les ordures ménagères sont incinérées à l'unité de valorisation énergétique de Chambéry (production d'électricité et de chauffage urbain), gérée par Savoie déchets.

De plus, la communauté de communes doit s'acquitter de l'emprunt contracté par l'ancien syndicat de gestion (le SIMIGEDA) pour rembourser le plan d'urgence de l'incinérateur de Gilly sur Isère.

1.2.3 Les tonnages

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles depuis 2016 sont les suivants :

- ✓ 2017 : 2 116,34 tonnes (+ 62,72 t de refus tri)
- ✓ 2018 : 2 086,25 tonnes (+ 66,50 t de refus tri)
- ✓ 2019 : 2 009,29 tonnes (+ 65,14 t de refus tri)
- ✓ **2020 : 2 084,71 tonnes** (+ 38,89 t de refus tri et + 67,38 t de collecte sélective incinérée pour cause de COVID)

Remarque : les refus de tri augmentent de façon continue depuis plusieurs années sauf en 2020 où l'on remarque une diminution quasiment de moitié des tonnages. Il faudra être vigilant sur les refus 2021.

1.2.4 La tarification des professionnels

Les ordures ménagères produites par les professionnels, leurs sont facturés via la redevance spéciale (RS) qui se calcule selon un forfait comprenant une **part fixe** et une part variable :

- ✓ Jusqu'à 660 L collectés par semaine, le producteur paye seulement la TEOM.
- ✓ Au-delà de 660 L collectés par semaine : le producteur paye la TEOM pour les 660 L par semaine et la RS pour les volumes supplémentaires :

$RS (\text{€}/\text{an}) = \underline{51(\text{€}/\text{an})} + (0,03(\text{€}/\text{L}) \times [(\text{volume de bacs implanté}) \times (\text{fréquences de collecte}) - 660 \text{ L}] \times (\text{nbr de semaine d'activité}/\text{an}))$

- ✓ Si le producteur demande une exonération de la TEOM, alors il paye la redevance spéciale sur le volume total de bacs.

$RS (\text{€}/\text{an}) = \underline{51(\text{€}/\text{an})} + (0,03(\text{€}/\text{L}) \times [(\text{volume de bacs implanté}) \times (\text{fréquences de collecte})] \times (\text{nbr de semaine d'activité}/\text{an}))$

1.3 Les recyclables

1.3.1 La collecte

La collecte des recyclables est réalisée en point d'apport volontaire en tri-flux. On compte 195 conteneurs aériens et semi-enterrés pour les emballages, le verre et le papier. Un diagnostic sur l'état des conteneurs a été fait en 2018 (voir rapport annuel 2019). Un marché à bon de commande est en cours afin de renouveler le parc de conteneur et moderniser l'images du tri auprès des habitants par une communication explicite et voyante.

1.3.2 Le traitement

Les emballages collectés sur le territoire sont ensuite envoyés au centre de tri de Gilly-sur-Isère, géré par SAVOIE DECHETS. Une fois triés et conditionnés, les déchets sont acheminés vers les repreneurs de la communauté de communes dans le cadre du contrat pour l'action et la performance établie avec Citéo. La liste des repreneurs est la suivante :

Repreneurs	Déchets repris
O-I Manufacturing	Verre
Arcelor Mittal	Emballages acier
Regeal Affirmet	Emballages Aluminium
Paprec	Bouteilles plastique
EPR Véolia	Cartons triés, papiers et cartons ondulés
Norske Skog	Journaux
REVIPAC	Papiers-cartons complexés

Depuis quelques années, les prix de reprise des matériaux issus de la collecte et du tri des emballages ne cessent de diminuer, ainsi ce sont des recettes en moins pour la collectivité. Sachant que ces recettes permettaient d'absorber une partie des coûts de collecte et de traitement.

Pour les cartons et les plastiques cette situation est liée à la fin de l'importation de déchets recyclables par plusieurs pays asiatiques, dont la Chine.

Pour les papiers graphiques, le problème trouve son origine dans la baisse régulière, et constatée chaque année de la consommation de papiers, entraînant une baisse des besoins en papiers recyclés.

1.3.3 Les tonnages

Tonnage (Tonnes)	Secteur Saint Pierre d'Albigny				Secteur Chamoux			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Emballages (JAUNE)	99,464	104,142	106,332	112,657	46,039	50,136	50,686	56,803
Papier/journaux (BLEU)	201,673	215,853	202,276	187,547	105,721	110,176	111,28	106,351
Verre (VERT)	273,273	287,916	284,066	301,089	190,189	202,023	203,303	222,825
TOT RECYCLABLES	574,41	607,911	592,674	601,293	341,949	362,335	365,269	385,979

Figure 3 : Tonnages recyclables

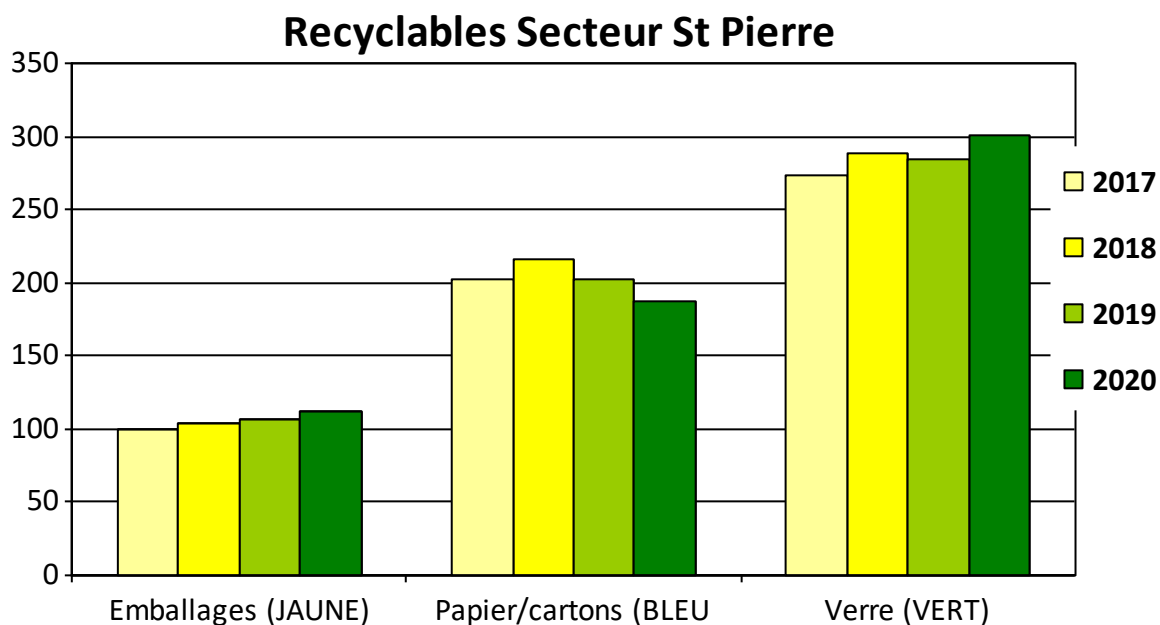


Figure 4 : Répartition des tonnages secteur Saint Pierre d'Albigny

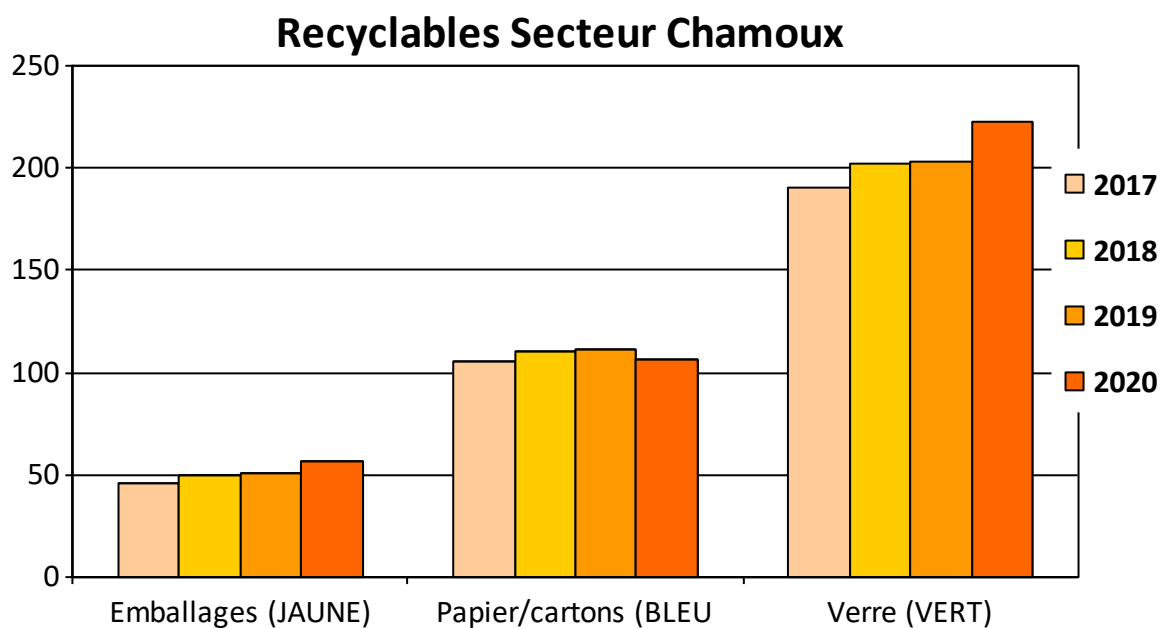


Figure 5 : Répartition des tonnages secteur Chamoux

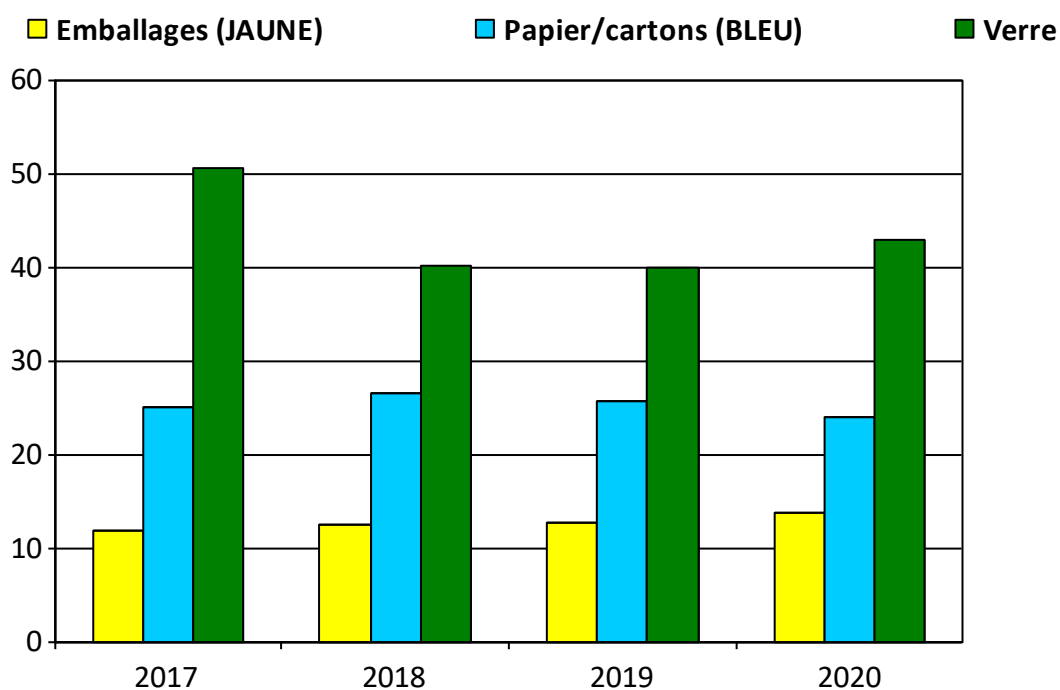


Figure 6 : Répartition des tonnages tri par habitant

1.3.4 Les bornes textiles

Les bornes textiles sont actuellement gérées par TRIVALLEES. Les textiles sont envoyés au centre de tri de textiles d'ALPES TLC à Ugine qui emploie des personnes en insertion pour trier environ 70 familles de textiles. Une nouvelle borne textile a été ajoutée à la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny.

	TOTAL 2019 (kg)	TOTAL 2020 (kg)
Déchèterie St Pierre d'Albigny (2 bornes)	11 900	8 675
SPA - Collège	6 900	6 215
Cruet - Eglise	4 600	4 420
St Jean de la porte	3 600	4 145
Coise - Mairie	4 450	3 435
Chamoux/Gelon - Mairie	5 150	4 190
Déchèterie Chamoux sur Gelon	3 250	2 430
TOTAL	39 580	33 510

Figure 7 : Répartition des bornes textiles sur le territoire et tonnages

1.4 Les déchèteries

1.4.1 Le fonctionnement

Sur le territoire il y a deux déchèteries intercommunales gérées par la Communauté de communes pour les habitants des 14 communes : la déchèterie de **Saint Pierre d'Albigny** et la déchèterie de **Chamoux sur Gelon**.

Les professionnels sont facturés en fonction de ce qu'ils viennent déposer. Pour rappel, il s'agit des entreprises, des commerçants, des artisans et des gros producteurs de déchets. Cette facturation ne s'applique pas aux communes et aux collectivités.

La facturation a évolué en 2020 afin de s'aligner sur les collectivités voisines dans le cadre de la mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries.

TARIFS 2020	
Carton	0,00 €/ m ³
Ferraille	0,00 €/ m ³
Végétaux	12,00 €/ m ³
Bois	26,00 €/ m ³
DIB	26,00 €/ m ³
Gravats	26,00 €/ m ³
Déchets dangereux (DMS)	6,00 €/kg
Plâtre	26,00 €/ m ³
Polystyrène	5,00 €/ m ³
plastiques durs	10,00 €/ m ³
plastiques agricoles	15,00 €/ m ³
Huiles végétales et de vidange	0,50 €/L

Figure 8 : Tarifs appliqués aux professionnels de la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny

Déchets acceptés	
Gravats	Piles
Végétaux	DEEE
Plâtre	Les emballages/papier journaux/verre
Polystyrène	Les huiles de vidange et végétales
Plastique durs	Métaux
Bois	Papier-cartons
Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants)	Tout venant

Figure 9 : Liste des déchets acceptés sur les deux déchèteries

Les horaires des déchèteries sont les suivants (voir ci-après) :

- Déchèterie de Saint-Pierre d'Albigny, Sous la gare 73 250 Saint Pierre d'Albigny

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
du 1er novembre au 31 mars	9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	Fermée
du 1er avril au 30 octobre	9h-12h 14h-19h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	14h-19h	9h-12h 14h-19h	

Déchèterie de Chamoux, ZA de la Grande Bellavarde 73 390 Chamoux sur Gelon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
du 1er novembre au 31 mars	14h-18h	14h-18h		14h-18h		8h-12h 14h-18h	Fermée
du 1er avril au 30 octobre	14h-19h	14h-19h	Fermée	14h-19h	Fermée	8h-12h 14h-19h	

Figure 10 : Horaires des déchèteries

1.4.2 La refonte des accès en déchèterie

La Communauté de communes Cœur de Savoie et le Sibrecsa se sont associés pour la mise en place d'un système de contrôle d'accès des déchèteries sur le modèle du système mis en place par la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Ce nouveau système a engendré l'installation de barrières d'accès à l'entrée et la sortie de chaque déchèterie et la mise en place d'un terminal pour saisir les tonnages et contrôler les accès à partir de 2021.

1.4.3 Les éco-organismes

La Communauté de communes adhère à plusieurs éco-organismes et d'autres organismes pour la collecte et le traitement de certains déchets sur les 2 déchèteries :

- ✓ **Eco-mobilier** pour les déchets d'ameublement. Une benne « meubles », gérée par l'éco organisme est en place sur la déchèterie de Saint-Pierre d'Albigny. Cette benne est gérée directement par l'éco organisme (transport et traitement des flux). Les déchets récupérés seront envoyés sur une plateforme de tri, puis chaque type de déchet trié rejoindra une filière de recyclage adaptée.

Les tonnages sont les suivants :

2017	2018	2019	2020
102,22 t	121,14	133,24	113 t

- ✓ **EcoDDS** pour les déchets dangereux des ménages (type peinture, solvants, produits phytosanitaires, aérosols...). La collecte et le traitement s'effectue donc par le prestataire d'Eco DDS. Par contre, les déchets dangereux des professionnels sont toujours gérés par la communauté de communes.

2017	2018	2019	2020
9,29 t	12,44 t	12,57 t	12,52 t

- ✓ **EcoTLC** pour le textile. *(Tonnages par point au 1.3.4)*

2017	2018	2019	2020
34 400 kg	45 650 kg	39 850 kg	33 500 kg

- ✓ **Corepile** pour les piles et les batteries : la collectivité n'avance aucun frais pour la gestion de ces déchets.

2017	2018	2019	2020
876 kg	740 kg	1 030 kg	1 596 kg

- ✓ **Ecosystèmes** pour les déchets électriques et électroniques. La collectivité n'avance aucun frais pour la gestion de ces déchets. Voir tonnages dans les tableaux « déchèteries »

- ✓ **Recylum** pour les ampoules.

- ✓ **Nespresso** pour les capsules de café de la marque.

- ✓ **Granulatex** pour les pneus sans jantes

1.4.4 Les tonnages

1.4.4.1 Déchèterie de Saint Pierre d'Albigny

TYPE DE DECHETS	DESTINATION	2019	2020 (en tonnes)
METAUX	AXIA - Esserts Blay (73)	157.03 t	166.97
GRAVATS	ISDI - Chamoux sur Gelon (73)	806.04 t	856.24
PAPIER CARTON	AXIA - Esserts Blay (73)	126.72 t	128.11
BOIS	NANTET - Francin (73)	426.13 t	477.71
DIB	Centre Valo. & Recyclage SIBUET - Chamoux s/ Gelon (73)	583.65 t	557.76
VEGETAUX	Plateforme Sibuet AXIA - Francin (73)	737.89 t	693.88
PLÂTRES	NANTET - Francin (73)	76.02 t	64.43
POLYSTYRENE	NANTET - Francin (73)	2.28 t	0.74
PVC - PLASTIQUES	NANTET - Francin (73)	10.95 t	0
PILES		0.45 t	0.916
DMS	TRIALP - Chambéry (73)	6.704 t	7.451
DEEE	ECOSYTEMES	104.66 t	96.49
TOTAL ANNUEL		3 038.524 t	3 050,70 t

Figure 11 : Tonnages et lieux de traitement des déchets

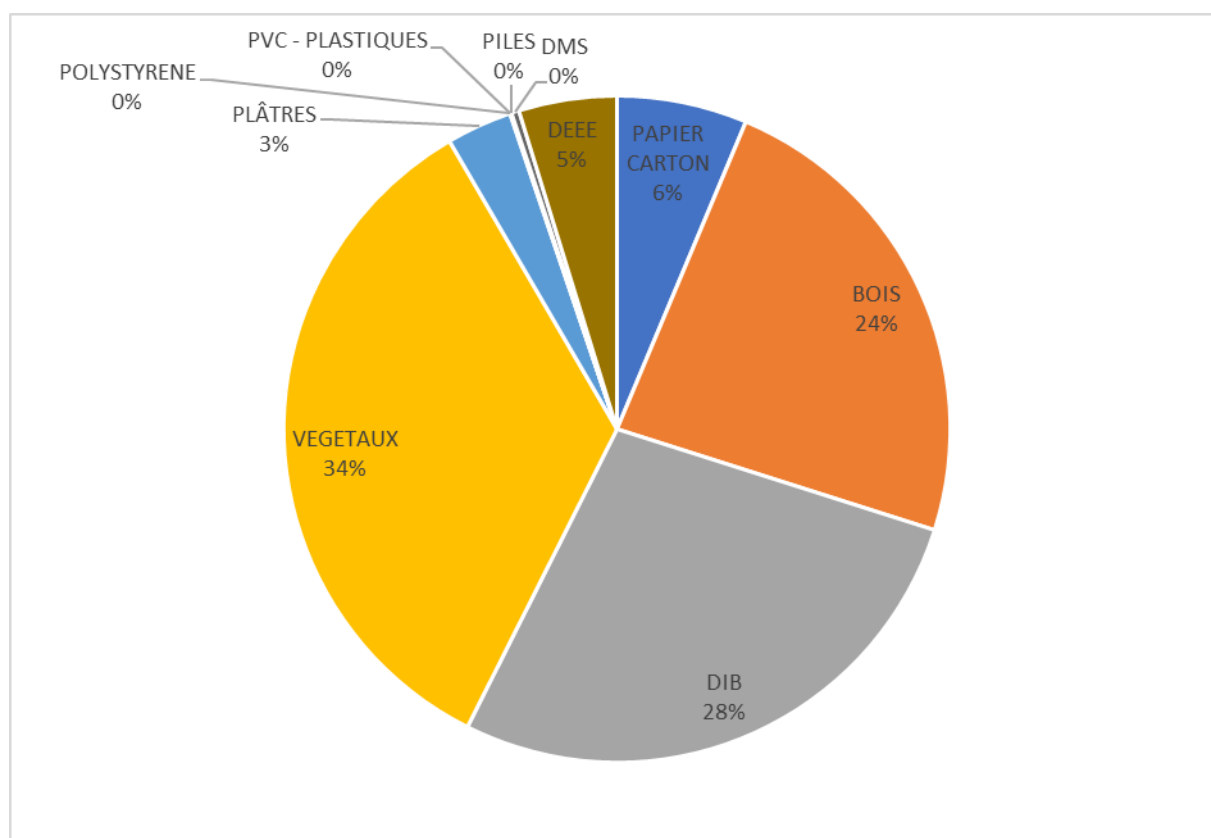


Figure 12 : Répartition des déchets de la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny

1.4.4.2 Déchèterie de Chamoux sur Gelon

TYPE DE DECHETS	DESTINATION	2019 (en tonnes)	2020 (en tonnes)
METAUX	PURFER - St Pierre de Chandieu (38)	121.92 t	119.13
GRAVATS	ISDI - Chamoux sur Gelon (73)	424.62 t	396.07
PAPIER CARTON	VALESPACE - Chambéry (73)	74.86 t	74.86
BOIS	Plateforme Sibuet AXIA - Francin (73)	303.90 t	315.94
DIB	Centre Valo. & Recyclage SIBUET - Chamoux (73)	287.88 t	303.51
VEGETAUX	Plateforme Sibuet AXIA - Francin (73)	610.16 t	382.66
PLÂTRES	NANTET - Francin (73)	31.54 t	32.68
PVC	NANTET - Francin (73)	0.97 t	1.8
PILES		0.58 t	0.68
DMS	TRIALP - Chambéry (73)	6,948 t	4.709
DEEE	ECOSYSTEMES	63,18 t	57.64
TOTAL ANNUEL		1 926.558 t	1 689,70

Figure 13 : Tonnages et lieux de traitement des déchets

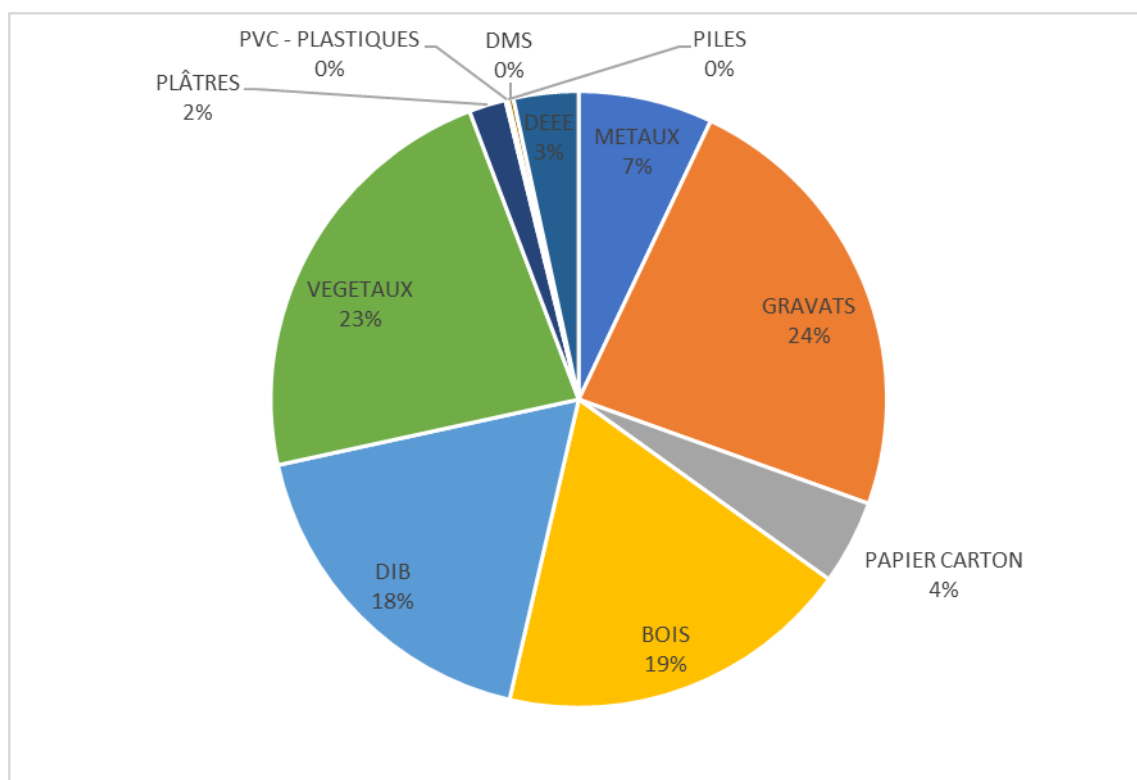


Figure 14 : Répartition des déchets de la déchèterie de Chamoux sur Gelon

1.5 Analyse des tonnages

L'année 2020 a été marquée par la Covid 19, notamment les confinements et la généralisation du télétravail.

Cette situation peut expliquer l'augmentation des tonnages d'OMR et de recyclables, les habitants ayant été davantage à leurs domiciles. Par contre, la diminution des refus de tri ne s'explique pas, il faudra suivre les tonnages sur les années pas ou peu impactées par la crise (2021 ou 2022).

En parallèle, les flux jaune et vert augmentent tandis que le flux bleu diminue. Après analyse et comparaison avec les données nationales, il s'avère que la Communauté de Communes, a un territoire qui génère peu de papier (peu de bureau). Il faudrait faire une communication sur la collecte du papier afin de capter le maximum de flux et comparer à nouveau avec les moyennes pour vraiment conclure que le territoire est « pauvre » en flux papier.

Les déchèteries ayant été fermées pendant quelques semaines lors du 1^{er} confinement et lors des travaux pour l'installation des barrières, les tonnages sont en baisse sur la déchèterie de Chamoux et quasi identique sur la déchèterie de Saint Pierre.

En conclusion, les tonnages de l'année 2020 sont clairement impactés par la crise sanitaire et ne sont donc pas représentatifs des années précédentes. Il est donc difficile d'évaluer l'impact de la communication et de la prévention dans ces conditions.

1.6 Le plan de prévention des déchets

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a validé son premier Plan Local de Prévention des déchets (PLPd) sur les 14 communes des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et Chamoux sur Gelon le 30 mars 2017.

L'objectif est de réduire la production de déchets de 70 kg par habitant à l'horizon 2023. Quatre axes ont été définis afin de remplir les objectifs :

- ✓ La gestion des déchets organiques
- ✓ La limitation des emballages
- ✓ L'allongement de la durée de vie des produits
- ✓ Le développement des outils de communication et de sensibilisation

Des modifications ont été apportées afin de réaliser des actions plus cohérentes avec le territoire. Ces actions ont été validées en commission consultative.

1.6.1 Gérer les déchets organiques

- ✓ Action n°1: Gaspillage alimentaire: sublimer les restes
→ Animation d'un Challenge anti-gaspi avec le collège des Frontailles, mise en place d'un composteur pédagogique
- ✓ Action n°2: Promouvoir le compostage individuel et le jardinage au naturel
→ augmenter le nombre de composteurs et proposer à terme à tous les foyers une solution pour leurs déchets organiques, tout en promouvant l'usage du compost mûr comme engrais naturel
- ✓ Action n°3: Sensibiliser à la pratique du compostage collectif avec jardin partagé
→ mettre en place des sites de compostage collectifs afin de proposer aux foyers en habitat collectif une solution pour leurs déchets organiques et un exutoire pour le compost mûr
- ✓ Action n°4: Lancer l'opération « Adopte une poule »
→ distribuer à des foyers deux poules qui seront nourries en partie des déchets organiques du foyer et fourniront des œufs
- ✓ Action n°5: Créer une filière de broyage
→ proposer aux particuliers une prestation de broyage des déchets végétaux pour réduire les flux de déchets verts et de véhicules en déchèterie

1.6.2 Limiter les emballages

- ✓ Action n°6 : Organiser des défis réduisons les déchets
→ Donner des notions de bases, pratiques et théoriques, sur la gestion des déchets, afin d'aider les foyers dans leur réduction
- ✓ Action n°7: Généraliser les contenants réutilisables chez les commerçants
→ supprimer les contenants à usage unique en incitant l'utilisation des sacs réutilisables et des contenants solides dans les commerces de proximité

- ✓ Action n°8: Poursuivre la distribution des « Stop Pub »
→ accroître la distribution des « Stop pub » afin de limiter les déchets papiers
- ✓ Action n°9: Fabriquer ses produits ménagers et cosmétiques
→ animer des ateliers et des stands de fabrication de produits d'entretien et cosmétiques dans le but de réduire la production d'emballages et la toxicité des produits

1.6.3 Allonger la durée de vie des produits

- ✓ Action n°10: Soutenir la création d'une recyclerie
→ apporter une aide matérielle et un encadrement au porteur de projet d'une recyclerie sur Cœur de Savoie (secteur Chamoux ou Saint Pierre)
- ✓ Action n°11: Animer des « Repair café »
→ superviser la mise en place d'ateliers proposés gratuitement aux habitants souhaitant réparer des objets et petits appareils électroménagers,
- ✓ Action n°12: Créer des Zones de Gratuités
→ Mise en place et animation de zones d'échanges d'objets, de manière temporaire ou pérenne

1.6.4 Développer des outils de communication et de sensibilisation

- ✓ Action n°13: Sensibiliser les enfants en milieu scolaire
→ intervenir dans toutes les écoles du territoire de la primaire au collège pour sensibiliser à la réduction des déchets et organiser un challenge inter-classes afin de mobiliser les élèves sur l'élaboration de solutions pour limiter la production de déchets
- ✓ Action n°14: Accroître l'éco-exemplarité des collectivités locales
→ briefer les agents de la collectivité aux éco-gestes et définir avec eux des objectifs tendant à la réduction des déchets
- ✓ Action n°15: Communiquer autour du Plan Local de Prévention
→ relayer les campagnes de communication et assurer la visibilité du PLPd auprès de la population
Ainsi en 2019, des actions sur ces diverses thématiques ont eu lieu. En parallèle, les **outils de communication ont été développés** afin de communiquer sur le plan de prévention et de faire connaître les actions.

Ci-après les actions qui ont été mises en place sur l'année **2020**.

<u>AXES</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>DETAILS</u>
Gérer les déchets organiques	Gaspillage alimentaire	Challenge anti-gaspi (écourté) au collège des Frontailles avec les classes de 6èmes : 114 élèves
	Promouvoir le compostage individuel et le jardinage au naturel	Vente de 48 composteurs individuels (10 plastiques et 38 bois) <i>contre 73 composteurs en 2019</i>
		Atelier de découverte du compostage individuel et du jardinage au naturel : 5 personnes
	Sensibiliser à la pratique du compostage collectif	Mise en place d'1 nouveau site de compostage
		Formation de référents de sites de compostage collectif : 5 personnes
Créer une filière de broyage	Test de mise en place d'une plateforme de broyage temporaire en partenariat avec la commune de Coise : 20 participants	
Limiter les emballages	Organiser des défis « Zéro déchets »	Rédaction d'un guide « Reduction des déchets »
	Poursuivre la distribution des « Stop Pub »	Sur les 14 communes, le nombre de boites aux lettres équipées d'un autocollant s'élève à 2378.
	Fabriquer ses produits ménagers et cosmétiques	Ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques en partenariat : 32 personnes participantes.
		Formation des agents d'entretien de l'école de Chamoux-sur-Gelon : 2 agents
Allonger la durée de vie des produits	Soutenir la création d'une recyclerie	Achat du bâtiment et travaux en vue de l'installation de la recyclerie
		Accompagnement de Fibr'ethik dans la mise en place du tri à la recyclerie
Développer des outils de communication et de sensibilisation	Sensibiliser les enfants en milieu scolaire	Ecoles sensibilisées : ✓ Villard-Leger : 31 élèves (toute l'école) ✓ Chamoux-sur-Gelon : 57 élèves (maternelle et CE1-CE2) ✓ Coise : 67 élèves (maternelle et CE1-CE2) ✓ Châteauneuf : 33 élèves (primaire)
		Animation au centre de loisir de Chamoux-sur-Gelon : 7 enfants
	Accroître l'éco-exemplarité des collectivités locales	Participation à la Fête des Possibles (atelier compostage, Tawashis) : environ 100 personnes vues
	Communiquer autour du Plan Local de Prévention	Publication d'un dossier déchets dans le magazine de la Communauté de communes

1.6.5 Analyse

Quantité d'ordures ménagères en Kg par an et par habitant **sur les 14 communes** :

- ✓ 2016 : 178 kg/an/hab
- ✓ 2017 : 177 kg/an/hab
- ✓ 2018 : 173 kg/an/hab
- ✓ 2019 : 166 kg/an/hab
- ✓ 2020 : 170 kg/an/hab

On observe une augmentation significative des quantités d'ordures ménagères résiduelles par habitants. Cette augmentation est expliquée dans l'analyse page 16.

Les indicateurs financiers

Dans ce récapitulatif, les charges de personnels, les frais de structures et les investissements ne sont pas comptabilisés.

Le financement du service est assuré par la TEOM et la TEOMi sur l'année 2020 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), la redevance spéciale et les soutiens des éco-organismes.

1.7 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP + BS	Reste Engagé	Total CA
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 023 101,00 €	46 553,82 €	999 227,20 €
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	106 000,00 €	- €	93 890,48 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 433 500,00 €	- €	2 415 530,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES	5 000,00 €	- €	- €
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	133 430,00 €	- €	- €
042-DOTATION AUX AMMORTISSEMENTS	36 500,00 €	- €	35 535,19 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	328 000,00 €	- €	262 792,09 €
66-CHARGES FINANCIERES	7 500,00 €	- €	7 278,04 €
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	- €	9 835,61 €
			- €
Totaux	4 083 031,00 €	46 553,82 €	3 824 088,61 €

1.8 Les recettes de fonctionnement

Chapitres	BP + BS	Reste engagé	Total CA
002-RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	320 530,13 €		- €
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	84 000,00 €	4 593,05 €	53 005,38 €
73-IMPOTS ET TAXES	3 568 500,87 €	- €	3 623 484,00 €
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	110 000,00 €	- €	166 728,56 €
Totaux	4 083 031,00 €	4 593,05 €	3 843 217,94 €

1.9 Les dépenses d'investissement

Chapitres	BP + BS	Reste Engagé	Total CA
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 500,00 €	- €	18 084,12 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 389,36 €	182,93 €	14 869,36 €
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	165 600,64 €	60 238,00 €	88 763,36 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	117 808,00 €	59 647,51 €	113 914,54 €
Totaux	316 298,00 €	120 068,44 €	235 631,38 €

1.10 Les recettes d'investissement

Chapitres	BP + BS	Reste engagé	Total CA
001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	8 647,06 €		- €
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 430,00 €		- €
040-AMORTISSEMENTS	36 500,00 €		35 535,19 €
10222 - FCTVA	137 720,94 €		89 741,52 €
Totaux	316 298,00 €	- €	125 276,71 €